



1er Juillet 2024

Bonjour aux hockeyeurs, hockeyeuses et parents

Tableau des âges et coût pour chaque catégorie

DIVISION	ÂGE	Pour la saison 2024-2025, est éligible à évoluer pour la division correspondant à son âge tout joueur né entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre de l'année :	COÛT
Junior	18-19-20-21 ans	2003 – 2004– 2005 – 2006	690,00\$ + Frais additionnel pour le double lettre***
M18	15-16-17 ans	2007– 2008 – 2009	820,00\$
M15	13-14 ans	2010 – 2011	785,00\$
M13	11-12 ans	2012 – 2013	605,00\$
M11	9-10 ans	2014 – 2015	585,00\$
M9	7-8 ans	2016-2017	585,00\$
M7	4-5-6 ans	2018-2019-2020	500,00\$

La date de naissance est le seul critère retenu par Hockey Québec pour les divisions d'âges.

Prendre note que la carte de citoyen est OBLIGATOIRE. Si vous ne l'avez pas vous devrez payer un frais additionnel de 250\$. La carte peut être fait à la bibliothèque Armand Frappier ou à la bibliothèque succursale de Saint-Timothée. Voir information a ce sujet plus bas.

Pour les catégorie double lettres des frais additionnel sont à prévoir. (M11 a M18)

*** : Pour le Junior AA prendre note que le coût est différent pour plus d'information communiqué avec Marie-Josée Bélair Gouverneur Junior AA

Courriel : BravesJuniorAA@gmail.com

PROCÉDURE POUR LES INSCRIPTIONS SAISON 2024-2025

INSCRIPTIONS SAISON 2024-2025 :

Toutes les inscriptions doivent obligatoirement être faites en ligne. Vous trouverez ci-dessous la procédure et les modes de paiement.

Lors de l'inscription en ligne de votre enfant, vous devez joindre **le code d'éthique joueur** au niveau de votre compte dans l'onglet « Membres/document ». Vous devez sélectionner le profil de votre enfant et dans « Documents » vous allez pouvoir ajouter le code d'éthique joueur signé par le parent et le joueur ainsi que le code éthique du parent.

Le code d'Éthique joueur doit être signé par le joueur et le parent, à l'exception des joueurs nés en 2017-2018 et 2019, ou seulement le parent doit signer le code d'Éthique joueur.

Le code d'éthique joueur est disponible en allant sur le lien suivant :

[https://www.publicationsports.com/ressources/files/509/Adhesion_Codes_ethique_joueur\(euse\)_2024-2025.pdf?t=1712682288&_gl=1*qwdrll*_ga*MTYwMzQyNTI1Ny4xNzE1MzU5Nzk3*_ga_LNPH6KZP0Q*MTcxOTc4MzM5Ny4yLjEuMTcxOTc4NDIwNi42MC4wLjA](https://www.publicationsports.com/ressources/files/509/Adhesion_Codes_ethique_joueur(euse)_2024-2025.pdf?t=1712682288&_gl=1*qwdrll*_ga*MTYwMzQyNTI1Ny4xNzE1MzU5Nzk3*_ga_LNPH6KZP0Q*MTcxOTc4MzM5Ny4yLjEuMTcxOTc4NDIwNi42MC4wLjA).

Le code d'éthique du parent est disponible en allant sur le lien suivant :

https://www.publicationsports.com/ressources/files/509/Adhesion_Codes_ethique_parent_2024-2025.pdf?t=1712682404&_gl=1*1s7bv4*_ga*MTYwMzQyNTI1Ny4xNzE1MzU5Nzk3*_ga_LNPH6KZP0Q*MTcxOTc4MzM5Ny4yLjEuMTcxOTc4NDIzMC4zNi4wLjA.

Pour toute nouvelle inscription M7-M9 n'ayant **jamais** jouer au hockey svp communiquer avec la registraire.

Registrairehockey@ahmv.org

Toutes les Information concernant la date du début de saison et les groupes seront affichées sur notre site internet www.ahmvalleyfield.com lorsque la date officielle du début de la saison sera annoncée.

PROCÉDURE POUR UN NOUVEAU JOUEUR :

Vous devez aller sur le lien suivant : <https://page.spordle.com/ahm-valleyfield>

Vous allez cliquer sur « S'inscrire maintenant » à deux reprises ensuite vous devez sélectionner « Inscrire un nouveau participant ». Vous allez créer le dossier de votre enfant et procéder à son inscription en ligne. Prendre note que le dossier, l'inscription et le paiement de l'inscription de votre enfant auront un statut « temporaire – en attente » jusqu'à la validation des documents demandés (preuve de résidence, preuve de naissance). Lorsque le dossier de votre enfant aura été approuvé, le paiement sera prélevé (voir toutes les informations de la procédure dans: [Guide du parent](#)).

Si vous n'arrivez pas à télécharger la preuve de résidence, la preuve de naissance (copie carte assurance maladie ou copie du certificat naissance) et le code d'éthique joueur dans votre compte Spordle , vous pouvez les faire parvenir à : registrairehockey@ahmv.org en indiquant clairement le prénom et nom de votre enfant.

Les preuves de résidence acceptées sont compte téléphone résidentiel, internet, hydro, compte de taxes, confirmation d'inscription à l'école. Veuillez noter que le permis de conduire et un bail ne sont pas acceptés comme preuve de résidence.

PÉRIODE D'INSCRIPTION :

Les inscriptions débuteront le 2 juillet 2024 et vous devez aller sur le lien suivant : <https://page.spordle.com/ahm-valleyfield>

Vous trouverez toutes les informations et la procédure dans le **document suivant** : [https://www.publicationsports.com/ressources/files/761/Gauide_parent - 2022-2023.pdf?t=1657209658&gl=1*z7nzt*ga*MTI0NzEwMTAzMC4xNzE4MjI4NDk1*ga_LNPH6KZP0Q*MTcxOTc4NDcyMi4zLjAuMTcxOTc4NDcyMi42MC4wLjA](https://www.publicationsports.com/ressources/files/761/Gauide_parent_-_2022-2023.pdf?t=1657209658&gl=1*z7nzt*ga*MTI0NzEwMTAzMC4xNzE4MjI4NDk1*ga_LNPH6KZP0Q*MTcxOTc4NDcyMi4zLjAuMTcxOTc4NDcyMi42MC4wLjA).

Option de paiement :

Indiquez toutes les options de paiement, les modalités de paiement et toutes les informations reliées à vos modes de paiement.

Exemple :

Option de paiement par carte de crédit :

- Prendre note que le frais de votre division est automatiquement coché. Vous pouvez aussi ajouter :
 - Camp mise en forme
- Le ou les montant(s) choisi(s) seront automatiquement ajoutés ;
- Vous avez 2 modalités de versement :
 - o 1 versement unique
 - Où
 - o 2 versements (le premier versement est pris au moment de l'inscription, le 2e au 1^{er} octobre 2024).
- Si vous changez de carte de crédit (ex. : date d'expiration) entre le prélèvement de vos versements, il est de votre responsabilité d'aller modifier les informations de votre carte de crédit dans votre compte Spordle.

Option de paiement par virement Interac :

- Vous avez 2 modalités de versement :
 - o 1 versement unique
 - Où
 - o 2 versements (le premier versement au moment de l'inscription, le 2^e au 1^{er} octobre 2024).
- (Il est de votre responsabilité de nous faire parvenir le ou (les) virements aux dates mentionnées) ;
- Voici la procédure pour effectuer le ou les virements Interac :
 - o Courriel à utiliser : paiement@ahmv.org
 - o Question : prénom et nom de votre enfant + catégorie (vous devez indiquer le prénom et nom de votre enfant)
 - o Réponse : Braves2425
 - o

Tout virement pour lequel le prénom et nom du joueur n'aura pas été indiqué sera refusé.

AJOUT OU CHANGEMENT DE COORDONNÉES :

Le nouveau système d'inscription en ligne vous permet d'effectuer un changement d'adresse directement à partir de votre compte Spordle lors de l'inscription en ligne de votre enfant. Vous pouvez maintenant aussi ajouter vos coordonnées (prénom, nom, courriel et téléphone). Lorsque vos coordonnées auront été ajoutées, elles apparaîtront dans votre compte Spordle. Vous verrez seulement les coordonnées que vous avez ajoutées.

Pour toutes informations sur les inscriptions, vous pouvez contacter Marie-Josée Bélair par courriel : registrairehockey@ahmv.org ou texto 514-893-9541 avec mention inscription

IMPORTANT :

- 1- Aucun rabais ne sera appliqué de façon rétroactive.
- 2- Si le paiement complet n'est pas reçu au 1er octobre 2024, le joueur (euse) ne pourra pas évoluer dans son équipe jusqu'à la réception du paiement complet.
- 3- Veuillez prendre note qu'avec le nouveau système de Hockey Canada, vous pouvez imprimer votre facture et votre reçu vous-même (en tout temps), en allant dans votre compte Spordle.

CAMP MISE EN FORME

Le camp de mise en forme aura lieu du 27 août 2024 au 1^{er} septembre 2024 (l'endroit et l'horaire seront indiqués sur notre site internet).

Le coût du camp est de

- M9--- 75,00\$ pour 3h garanti
- M11--- 100,00\$ pour 4h garanti
- M13--- 100,00\$ pour 4h garanti
- M15---75,00\$ pour 3h garanti

Vous devez sélectionner « camp de mise en forme » lorsque vous procédez à l'inscription en ligne de votre enfant.

Vous avez 2 modalités de paiement disponibles :

- Carte de crédit
- Virement Interac

Veillez noter qu'avec le nouveau système d'inscription en ligne, vous pouvez retourner ajouter le camp de mise en forme en tout temps dans l'inscription de votre enfant.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Politique de remboursement :

Termes et conditions 2024-2025

Toute demande de remboursement doit être acheminée par courriel à l'association de hockey mineur de Valleyfield (registrairehockey@ahmv.org) La demande de remboursement sera évaluée par les responsables concernés.

Toutefois, les cotisations des fédérations ne sont pas remboursables après le 1^{er} septembre.

Sauf indication contraire si un remboursement est effectué les modalités suivantes seront appliquées.

Des frais de 35,00\$ seront retenus sur le montant d'inscription pour toute annulation avant le début de l'activité, du camp ou de la saison.

Des frais de 25% de la facture totale seront retenus pour toute demande d'annulation entre le début de saison et le 1^{er} octobre excluant les frais de fédération.

Des frais de 50% de la facture totale seront retenus pour toute demande d'annulation entre le 2 octobre et le 1^{er} novembre excluant les frais de fédération.

Aucun remboursement ne sera émis pour toute demande reçue à partir du 2 novembre.

Merci.

CARTE DE CITOYENS

Pour toutes les informations voici le liens : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/carte>

ENTRAÎNEURS

Nous avons toujours besoin d'instructeurs bénévoles pour permettre à nos joueurs l'apprentissage du hockey. Par contre, vous devrez être prêt à suivre un programme d'enseignement et certaines formations requises par l'Association ou Hockey Québec ainsi qu'une recherche d'antécédent judiciaire. Pour toute personne intéressée à faire une demande d'application pour un poste d'entraîneur-chef ou entraîneur adjoint, vous devrez envoyer un courriel a :

Registrairehockey@ahmv.org

vphockey@ahmv.org

BÉNÉVOLES

À noter que lors de notre tournoi et lors des Championnats, nous avons besoin de bénévoles. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenus. Vous pouvez nous faire part de votre intérêt pour ces événements en répondant à la question lorsque vous procédez à l'inscription en ligne de votre enfant.

COULEUR DE L'ORGANISATION

Il est à noter que l'association de Hockey mineur de Valleyfield a choisi les articles promotionnels (manteau, casquette et survêtements etc.) aux couleurs de l'Organisation. Vous pourrez vous procurer les items auprès de notre fournisseur officiel

Lavoie la source du Sport

900 Boul Monseigneur Langlois

Salaberry de Valleyfield, J6S 5H5

Tel: (450) 371-1633

Site internet : <https://lavoielasourcedusport.com/ahmv>

Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter une très belle saison de hockey et nous vous remercions de votre appui.

Sportivement vôtre,

CONSEIL D'ADMISTRATION

AHMV